

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**



MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

24 – 75 - APPROBATION DE LA CONVENTION QUADRIpartite AVEC IMAGE/IMATGE

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

La DRAC Nouvelle Aquitaine a proposé à l'association Image/Imatge une démarche visant à développer son activité, par le biais d'une convention d'objectifs signée entre l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'association Image/Imatge.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2026 a pour objectif de consolider le projet artistique et culturel. Elle est une première étape dans le cadre du projet d'obtention du label Centre d'Art délivré par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette convention et ses annexes, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

